



SC TALMA STALLIONS
3, Talma
08250 Grandpré
+33(0)6.28.45.35.99
info@harasdetalma.com

BRAVE MANSONNIEN



Clinique Vétérinaire Équine de Termes
Selarl Vet'Argonne
12 Rue du Moulin, 08250 Termes (FR)
+33(0)3.24.30.67.65

Conditions de ventes :

L'acheteur, défini comme propriétaire de la jument ou son représentant, désigné ci-contre, achète au vendeur "SC TALMA STALLIONS" une carte de saillie de l'étalon BRAVE MANSONNIEN pour la saison de monte 2024.

L'acheteur :

Société :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Mail :
Numéro TVA :

Frais techniques : 158.25€ TTC (150€ HT + TVA à 5.5% 8.25€) à régler à l'arrivée de la jument
+ **frais de suivi gynécologique et pension**
+ **solde de saillie : 3165€ TTC** (3000€ HT + TVA à 5.5% 165€) à régler au poulain vivant par virement bancaire ou par chèque.

La carte de saillie est réservée pour la jument :

Nom : N° SIRE (obligatoire) :
Race :

Nom du centre d'insémination : Haras de Buzancy

Adresse : Château d'Augeard – 08240 BUZANCY

Tél : 06.28.45.35.99 ou 03.24.30.67.65

Mail : info@harasdetalma.com

Conditions sanitaires de la jument :

Vaccinations

Ces vaccinations sont obligatoires et inscrites dans l'annexe sanitaire du Stud Book Français 2012.

Grippe/Tétanos à jour : O / N (dernier rappel : .../.../20...) **A faire :** O / N

Rhinopneumonie à jour : O / N (dernier rappel : .../.../20...) **A faire :** O / N

Prélèvements

Les prélèvements ci-dessous sont obligatoires, à effectuer après le 1^{er} janvier et avant toute saillie, et envoyés dans un laboratoire agréé (cf annexe sanitaire du Stud Book français 2012).

Si les prélèvements ont été faits avant l'arrivée de la jument, merci de nous fournir les résultats. Si les prélèvements n'ont pas été faits, ils seront effectués au centre d'insémination et vous seront facturés.

Mérite contagieuse : résultats négatifs : O / N **A faire :** O / N

Artérite virale : résultats négatifs : O / N **A faire :** O / N

Tous ces renseignements sont obligatoires pour la réalisation en bonne et due forme de ce contrat

Conditions d'utilisation :

A/ Enregistrement de la saillie sur l'IFCE

La carte de saillie permettant d'enregistrer la saillie à l'IFCE sera validée par le centre d'insémination, pour la jument, citée ci-dessus, seulement **après réception du contrat de saillie signé et du règlement des frais techniques.**

B/ Certificat de saillie / déclaration de naissance

Dans les 48h suivant la naissance du poulain, l'acheteur s'engage à contacter le vendeur : pour régler le solde de la saillie, ou pour valider l'encaissement de son chèque de caution.

Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'acheteur après réception et encaissement du montant complet de la saillie. L'acheteur devra ensuite enregistrer son poulain auprès du Sire dans les quinze jours suivant la naissance.

Le vendeur se réserve le droit de bloquer l'édition de la déclaration de naissance en cas de factures impayées de l'acheteur.

En cas de déclaration ou de règlement tardif du solde, le vendeur ne peut être tenu responsable des pénalités de retard appliquées par l'IFCE.

Conditions d'admission des juments à la saillie pour la race Pur Sang :

A/ Conditions sanitaires

Les juments doivent être à jour de vaccinations contre la grippe, le tétanos, la rhinopneumonie et doivent régulièrement être vermifugées.

Pour des questions de prévention contre la Rhodococcose, nous vaccinerons systématiquement tous les poulains susceptibles de sortir au pré au haras. Sur avis du Vétérinaire, les juments ou poulains dont l'état sanitaire présente un risque pour les autres chevaux du centre d'insémination peuvent être refusés.

B / Pension (tarifs hors TVA)

Pension jument non saillie / jour	14€ HT
Pension jument saillie / jour	19€ HT
Supplément boxe avec copeaux / jour	8€ HT

L'acheteur déclare connaître les installations du Haras de Buzancy et les reconnaît apte à garantir au mieux la sécurité de la jument et de son produit. L'opération de saillie comporte certains risques. Des accidents peuvent arriver au moment, ou suite à la saillie.

En cas d'accident ou maladie, le propriétaire / mandataire de la jument ou poulain concerné autorise le vétérinaire du centre d'insémination à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; celui-ci s'engage à prévenir l'acheteur dans les plus brefs délais. Les frais vétérinaires seront à la charge de l'acheteur.

La jument arrivant au centre de reproduction doit impérativement être déférée des postérieurs. Si ce n'est pas le cas, le responsable du centre fera effectuer cette opération par le maréchal ferrant de son choix. Tous les frais restent à la charge de l'acheteur.

C/ Tarifs des principaux actes du suivi gynécologique (tarifs hors TVA)

SIRE : inscription et frais administratifs	155€ HT + frais d'envois
Examen gynécologique unitaire ou diagnostique de gestation	35€ HT
Prélèvement utérin (écouvillonnage hors frais d'envoi et d'analyse)	30€ HT
Suivi gynécologique pour la saison	180€ HT
Suivi gynécologique par chaleur	95€ HT
Lavage utérin pour saillie (pré et/ou post) – maximum 5L	55€ HT
- Lavages utérins suivants	45€ HT
- Litre supplémentaire pour lavage utérin	4€ HT
Tranquillisation	20€ HT
Vulvoplastie	55€ HT
Forfait Squeezing (écrasement d'une vésicule gémellaire) <i>hors médicaments</i>	75€ HT

Afin d'éliminer tout risque d'endométrite facteur de stérilité, de perte de temps, de semence et d'argent, les propriétaires / mandataires des juments restées vides l'année précédente ou ayant avorté autorisent le vétérinaire du centre à effectuer les examens et traitements qui lui semblent nécessaires, tous les frais restent à la charge de l'acheteur.

Ces tarifs ne comprennent pas les médicaments utilisés pour améliorer la fécondité et n'incluent pas d'autres soins qui seraient apportés à la jument et éventuellement à son poulain.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement tarifaire que vous pourriez juger nécessaire.

Les forfaits sont payables à réception de la première facture. Les soins thérapeutiques et médications seront facturés en cours et en fin de saison.

D/ Risques inhérents à la reproduction

L'acheteur reconnaît le savoir-faire et la compétence du chef de centre dont il se déclare pleinement informé et satisfait.

Il existe différents risques : lors du gardiennage, de la contention, d'examen gynécologique transrectal, de contagion, de transport, de la mise au pré, des manipulations en général.

La palpation transrectale comporte certains risques notamment la lacération rectale (fréquence 1/20 000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort de la jument peut être l'évolution finale de ces accidents malgré les soins.

Les juments âgées de plus de 15 ans ou saillies pour la première fois de la saison après le 15 juin ont beaucoup moins de chance d'être pleines.

Etant donné la difficulté du diagnostic de gestation gémellaire, il est nécessaire de multiplier les examens. Pour cela, 3 examens minimum sont nécessaires pour un diagnostic échographique de gestation. Ces examens doivent être pratiqués entre le 14^{ème} et le 20^{ème} jour post-ovulation, puis entre le 27^{ème} et le 31^{ème} enfin avant le 45^{ème} jour de gestation, dans de bonnes conditions d'examen (barre de contention et bonne visibilité des écrans des échographes). Le risque de non détection de gémellité, malgré les examens répétés est de 1/5 000.

Consentement éclairé de l'acheteur et validation du contrat :

En signant le présent contrat, l'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies.

L'acheteur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des juments à la saillie et les risques inhérents au suivi gynécologique de sa jument.

Les frais techniques sont de **158.25€ TTC** (150€ HT + TVA 5.5% 8.25€), payables à SC TALMA STALLIONS avant l'arrivée de la jument au centre d'insémination. Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles seront facturés en sus par la Selarl Vet'Argonne à la charge de l'acheteur et payables avant le départ de la jument.

La demande de saillie sera validée après réception du présent contrat signé et du règlement des frais techniques.

Le présent contrat est valable pour la saison 2024, pour une saillie au Haras de Buzancy.

L'acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses ci-dessus et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

Conditions particulières :

Fait en double exemplaire, le..... à :

Signature de l'acheteur :

(précédée de la mention lu et approuvé)

Signature du vendeur :